



Mairie
d'OYEU 38690
☎ 04.76.06.69.60
Mail: secretariat@oyeu.fr

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES EN CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2026 :

- ✚ **D2026-12** : Désignation des membres des Commissions communales thématiques (dix commissions créées) et obligatoires.
- ✚ **D2026-13** : Approbation du compte financier unique 2025, issu de la fusion entre le compte de gestion du comptable publique et le compte administratif de la commune.
- ✚ **D2026-14** : Affectation du résultat 2025 au budget 2026.
- ✚ **D2026-15** : Vote des indemnités du Maire et ses Adjoints sur la même base que le mandat précédent, pas d'augmentation.
- ✚ **D2026-16** : Subventions aux associations portées à 7500 € pour 2026.
- ✚ **D2026-17** : Participation de la commune de 32 382 € au budget 2026 du SIVU DU FAYARD.
- ✚ **D2026-18** : Fongibilité des crédits autorisant Le Maire à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.
- ✚ **D2026-19** : Vote des taux d'imposition 2026 :
 - o Taxe Foncière (bâti) : 35,50 %
 - o Taxe Foncière (non bâti) : 54,59 %
 - o Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 12,06 %
- ✚ **D2026-20** : Vote du budget primitif communal 2026.
- ✚ **D2026-21** : Approbation d'une motion de soutien au TE38 pour conserver la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité

M. Christophe BENOIT, Maire.